Sentier côtier de Saint-Briac : le maire demande le retrait des clôtures

Les randonneurs ne peuvent plus accéder à une portion du chemin de ronde de Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), depuis samedi 20 juillet. Des propriétaires ont pris l'initiative de condamner l'accès aux randonneurs près de leurs habitations. Le maire leur demande de retirer les clôtures dans les 48 heures, sous peine de poursuites

L'accès au chemin de ronde est condamné, à partir de la plage de la Salinette. | OUEST-FRANCE

Ouest-FrancePierre MOMBOISSE.Modifié le 22/07/2019 à 14h53Publié le 22/07/2019 à 14h36

Depuis samedi 20 juillet, les randonneurs qui empruntent le sentier du littoral de Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), tombent nez à nez avec une porte close au niveau des plages de la Grande et de la Petite Salinette. Des propriétaires, forts d'une décision de la cour d'appel de Nantes sur les risques d'effondrement en quelques endroits, ont pris l'initiative de condamner l'accès aux randonneurs près de leurs habitations.

« Nous engagerons des poursuites »

Une initiative que ne cautionne pas le maire de Saint-Briac. « Après le constat samedi en fin d'après-midi de la pose de deux portes fermant l'accès au sentier côtier, il a été demandé à la police municipale de procéder dès dimanche matin à la première heure à l'établissement d'un rapport de police après visite sur place », indique Vincent Denby-Wilkes, le maire de Saint-Briac. « Nous demandons donc dès ce lundi aux propriétaires de retirer leurs clôtures sous 48 heures. Si ce n'est pas fait, nous engagerons des poursuites. »

Ce feuilleton de près de 40 ans s'accélère ces derniers mois avec l'ouverture du tronçon entre Le Perron (à proximité du golf) et la Petite Salinette fin février, puis celle entre la Petite Salinette et la Grande Salinette inaugurée en mai et donc fermée depuis samedi à l'initiative des propriétaires.

La cour administrative d'appel de Nantes a annulé partiellement l'arrêté préfectoral de servitude de passage sur le sentier littoral de Saint-Briac au mois de juin. Elle estimait qu'il y a un réel risque d'effondrement sur ce passage entre les plages de la Petite et la Grande Salinette qui concerne trois propriétés.